

## EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LES ABRETS EN DAUPHINE

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		
DÉPARTEMENT		
<b>ISERE</b>		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
<b>Délibération N°: 2022-D-01</b>		
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 25 mai 2022		
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 9 juin 2022		
<b><u>Objet de la délibération :</u></b> Validation des règles de bases pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022		

Séance du 7 juin 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le sept juin  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe  
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Didier BUISSON,  
Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO,  
Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe  
TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Lucie IOBBI NIVOL, Franck CHEVALLET,  
Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Sandrine SIBUT, ROCHE  
Frédéric, HUMBERT Pascale.

**Absents excusés :** Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise  
MATHERN-DEGOBERT,  
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Chantal NELATON  
Morgane GALLIER donne pouvoir à Hélène PEGOUD  
Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le décret 2021-571 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux. Il précise que les élections interviendront en fin d'année. D'ici là, un protocole pré-électoral doit être mis au point avec les organisations syndicales. Aujourd'hui, il convient de statuer sur l'effectif des représentants du personnel à élire, qui doit être compris entre 3 et 5, sur la répartition homme/femme qui doit respecter la proportion de la collectivité et le paritarisme.

En accord avec les organisations syndicales venues négocier, Monsieur le Maire propose :

1. de fixer le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et 3 suppléants,
2. de fixer la répartition homme/femme des listes de candidats qui devra respecter la proportion de 30.65% d'hommes et de 69.35% de femmes.
3. d'appliquer le paritarisme entre les représentants du personnel et ceux de la collectivité avec 3 titulaires et 3 suppléants désignés par Mr le Maire parmi les membres du conseil municipal, avec voix délibérative.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2 et 4,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 mai 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 62 agents,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un comité social territorial,
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et 3 suppléants,
- **PREND ACTE** de la proportion de 30.65% d'hommes et de 69.35% de femmes pour chaque liste de candidats,
- **DÉCIDE** le maintien du paritarisme des représentants de la collectivité avec 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants représentants la collectivité, avec voix délibérative.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

## EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		
DÉPARTEMENT <b>ISERE</b>		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
<b>Délibération N°: 2022-D-02</b>		
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 25 mai 2022		
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 9 juin 2022		
<b><u>Objet de la délibération :</u></b> Avancement de grade et créations de postes		

Séance du 7 juin 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le sept juin  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe  
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Didier BUISSON,  
Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO,  
Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe  
TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Lucie IOBBI NIVOL, Franck CHEVALLET,  
Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Sandrine SIBUT, ROCHE  
Frédéric, HUMBERT Pascale.

**Absents excusés :** Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise  
MATHERN-DEGOBERT,  
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Chantal NELATON  
Morgane GALLIER donne pouvoir à Hélène PEGOUD  
Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les postes nécessaires pour permettre aux agents qui  
répondent aux critères, de changer de grade et d'assurer ainsi une évolution de carrière.

Il propose de créer les postes permettant de nommer les agents et de prévoir la fermeture des postes ainsi libérés.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de créer les postes nécessaires à la nomination des agents  
éligibles à l'avancement au titre de l'ancienneté,
- **CRÉE** deux postes d'agents de maîtrise principal, l'un au 1er juillet 2022, l'autre au 1er octobre 2022 à temps  
complet,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 1er classe au 1er juillet 2022 à temps non complet de 26h00,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er juillet 2022 à temps complet.
- **SUPPRIMERA** deux postes d'agent de maîtrise à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2ème  
classe à temps non complet de 26h00, et un poste d'adjoint technique à temps complet, une fois les agents  
nommés sur leur nouveau grade.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

## EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LES ABRETS EN DAUPHINE

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		
DÉPARTEMENT		
<b>ISERE</b>		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
<b>Délibération N°: 2022-D-03</b>		
<b>Date de la convocation :</b> 25 mai 2022		
<b>Date d'affichage :</b> 9 juin 2022		
<b>Objet de la délibération :</b> Choix d'un organisme bancaire pour le contrat de prêt 2022		

Séance du 7 juin 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le sept juin  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe  
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Didier BUISSON,  
Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO,  
Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe  
TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Lucie IOBBI NIVOL, Franck CHEVALLET,  
Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Sandrine SIBUT, ROCHE  
Frédéric, HUMBERT Pascale.

**Absents excusés :** Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise  
MATHERN-DEGOBERT,  
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Chantal NELATON  
Morgane GALLIER donne pouvoir à Hélène PEGOUD  
Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le vote du budget communal 2022 qui prévoyait le financement partiel  
des investissements 2022 par l'emprunt à hauteur de 1 000 000€. Il précise que les travaux sont en cours et qu'il  
convient de réaliser le financement prévu, notamment avant la hausse des taux d'intérêts attendus pour cet été.

Il précise que sur le budget d'investissement 2022 de 5 195 000€ le financement par l'emprunt peut être rapproché, sur  
le principe, de deux projets principaux que sont la rénovation de l'immeuble de logement de "la Contessière" (1 210  
000€ ht de marché signé et 511 000€ de subvention notifiées), et la rénovation extension de l'école Tazieff (1 141 000€ ht  
de marché signé et 689 000€ de subvention notifié).

On peut solliciter 650 000€ d'emprunt pour la contessière et 350 000€ d'emprunt pour l'école tazieff.

La durée du financement pourrait être de 20 à 25 ans, remboursement trimestriel. Le taux sera fixe.

Trois organismes bancaires ont été sollicités pour un financement de 20 à 25 ans, de préférence en taux fixe, avec un  
remboursement trimestriel : la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et le  
Crédit Agricole Centre Est.

Le crédit agricole n'a pas répondu.

La banque des territoires a répondu uniquement sur une partie du financement pour l'extension rénovation de l'école  
tazieff à 350 000€, sur 25 ans, en taux révisable à 1.53%.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a répondu sur la totalité du besoin de financement, à 20 ans, à 1.75% en taux  
fixe et 25 ans en taux révisable à 1.50%.

François Boucly note que le financement ne porte que sur le reste à charge communal, déduction faite des  
subventions notifiées, ce qui réduit fortement la part de l'emprunt de chaque investissement. Il précise  
également que l'emprunt pour l'immeuble de logement sera remboursé par le revenu des locations des  
logements rénovés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la Banque Populaire Auvergne Rhône  
Alpes pour la totalité du besoin de financement soit 1 000 000€ en taux fixe à 1.75% sur 20 ans en  
remboursement trimestriel.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- RETIENT l'offre de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour le financement des investissements communaux 2022 aux conditions de :
  - montant de l'emprunt : 1 000 000€
  - durée du remboursement : 20 ans
  - nature du taux : fixe
  - base de calcul des intérêts : 30/360
  - périodicité du remboursement : trimestriel
  - taux d'intérêts : 1.75%
  - Commission d'engagement : 500€
  - Indemnités de remboursement anticipé avec clause actuarielle
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
- VALIDE le déblocage des fonds dès que possible

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

## EXTRAIT DU REGISTRE

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LES ABRETS EN DAUPHINE

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		
DÉPARTEMENT		
<b>ISERE</b>		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
<b>Délibération N°: 2022-D-04</b>		
<b>Date de la convocation :</b> 25 mai 2022		
<b>Date d'affichage :</b> 9 juin 2022		
<b>Objet de la délibération :</b> Tirage au sort des jurés d'assises		

Séance du 7 juin 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le sept juin  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR,  
Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Didier BUISSON, Besma CARON,  
Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-  
Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Lucie  
IOBBI NIVOL, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-  
MARMOT, Sandrine SIBUT, Frédéric ROCHE, HUMBERT Pascale.

**Absents excusés :** Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise MATHERN-  
DEGOBERT,  
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Chantal NELATON  
Morgane GALLIER donne pouvoir à Hélène PEGOUD  
Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Monsieur le Maire organise le tirage au sort des jurés criminels à partir de la liste électorale communale conformément à l'arrêté 38-2022-04-18-03 de Monsieur le Préfet de l'Isère qui demande un nombre de noms tirés au sort 3 fois supérieur au nombre réglementaire.

Le tirage au sort établit la liste des 15 noms tirés au sort comme suit :

N°pa	lign	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ADRESSE
353	6	MONTORO	Paul François Marie	03/05/54	400 route du Sourd - Fitolieu-
190	2	FERRI	Eliane	18/03/63	42B rue V. Hugo – Les Abrets
503	3	YAKHLEF	Megane	07/07/1993	81 route de Molière - Fitolieu
407	9	PRADOTTO	Elodie	12/09/1996	580 chemin du Petit Bailly - Fitolieu
70	5	BOURGEY	Margot Chloé	23/08/1996	291 route départementale 1075 - Fitolieu
167	3	DUCLoux	Jacques Denis Pierre	13/06/1966	205 route de Malseroud - Fitolieu
474	3	TONIN	Laetitia Rose	12/03/1978	100 A Route de Plambois - Fitolieu
365	4	NICOLAS	Grégoire Alain Pierre Marie	29/11/1988	27 impasse du Turet - Fitolieu
274	7	JARBOUAI	Rim	21/04/1982	8 rue Louis Gagneu – Chez Mme DURAND Claire
166	1	DUBOIS	Cyril Eric	18/10/1968	78 route de Massié - Fitolieu
452	6	SERVAGE	Jean-Luc André	05/09/1964	4 rue du Colombier – Les Abrets
140	5	DARDEL	Thomas René François	24/01/1997	272 route de Lareignier- Fitolieu
208	2	GALLIEN	Mireille Anne Marie	21/03/1956	597 route de Bonnet Gris - Fitolieu
77	9	BRIARD	Patrice Bernard Henri	27/02/1964	5 route du Maroc - Fitolieu
419	7	REY	Gaëtan Fabien	14/05/1993	622 route de Malseroud - Fitolieu

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

## EXTRAIT DU REGISTRE

SLOW

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		
DÉPARTEMENT <b>ISERE</b>		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
<b>Délibération N°: 2022-D-05</b>		
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 25 mai 2022		
<b><u>Date d'affichage :</u></b> 9 juin 2022		
<b><u>Objet de la délibération :</u></b> Validation du projet de crèche et demandes de subventions		

Séance du 7 juin 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le sept juin  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur  
Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe  
LATOURE, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Didier BUISSON,  
Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO,  
Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe  
TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Lucie IOBBI NIVOL, Franck CHEVALLET,  
Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Sandrine SIBUT, Frédéric  
ROCHE, HUMBERT Pascale.

**Absents excusés :** Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise  
MATHERN-DEGOBERT,  
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Chantal NELATON  
Morgane GALLIER donne pouvoir à Hélène PEGOUD  
Loïc CECILLON donne pouvoir à Sandrine SIBUT

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2021-D-03 du 7 juin 2021 et 2022-B-07 du 28 février 2022 par lesquelles le conseil municipal a validé le principe de répondre favorablement à la demande de l'intercommunalité des Vals du Dauphiné de construire un bâtiment pour l'accueil d'une crèche au centre ville des Abrets en Dauphiné d'une part, et d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise au point de ce projet à Idonéis.

Il rappelle que la demande est fortement soutenue par la CAF de l'Isère qui note un sous équipement manifeste en place de crèche sur le territoire des VDD. Il précise que l'intercommunalité a d'ailleurs délibéré récemment pour valider le principe d'un bâtiment pouvant accueillir 39 places au maximum.

Le projet de l'opération est calibré sur le principe pour un bâtiment crèche, 39 berceaux, et d'un espace distinct pour l'accueil périscolaire pour 30 enfants maximum. L'ensemble du bâtiment sera construit sur le terrain communal acquis en 2014 sur lequel est édifié une maison d'habitation qui sera détruite. La commande est de réaliser des locaux neutres ou à énergie positive (E4C1).

Les Abrets en Dauphiné réalise la construction de ce bâtiment, l'équipe totalement notamment en mobilier, sollicite les subventions auprès de la CAF, de l'Etat, du département de l'Isère, de la région Rhône Alpes et affecte le bâtiment crèche à l'intercommunalité des Vals du Dauphiné et le bâtiment périscolaire à la MJC des Abrets en Dauphiné.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les différentes subventions.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RENOUELLE son approbation de la réalisation du projet de crèche et d'accueil périscolaire,
- CONFIRME l'enveloppe financière de l'investissement pour la **crèche 39 berceaux** à : **1 542 196.36€HT** dont
  - 292 450€ d'achat de foncier
  - 120 110.80€ d'honoraires
  - 546 072.02€ de gros oeuvre
  - 496 529.40€ d'aménagement intérieur
  - 35 034.14€ d'autres aménagements
  - 52 000.00€ d'équipements simples

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le



ID : 038-200060127-20220607-2022\_D\_5-DE

- CONFIRME l'enveloppe financière de l'investissement pour le **périscolaire 30 enfants** à : **772 313,41 € HT** dont
  - 141 817.24€ de gros œuvre
  - 114 778.17€ d'aménagements intérieurs
  - 5 118.00€ d'autres aménagements extérieurs
  - 10 600€ d'équipements simples
- DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter l'aide la plus élevée possible auprès des différents organismes financeurs,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation des dossiers de demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO